

Crédits supplémentaires pour 2018 (1^{re} série)

Préavis N° 2018/18

Lausanne, le 3 mai 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	<i>Charges de fonctionnement</i>	<i>Revenus de fonctionnement</i>
A. Budget de fonctionnement	CHF	CHF
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>-73'185'500.00</u>	<u>+72'978'800.00</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 21 du préavis)</i>	<u>+489'400.00</u>	<u>-100'600.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 24 du préavis)</i>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité		Services industriels
NATURE	3 Charges ancienne organisation						-479'261'800	-479'261'800	
	3 Charges nouvelle organisation						404'713'000	404'713'000	
	301 Traitements	-163'000	129'700	56'400		50'300	56'300	129'700	
	303 Cotisations aux assurances sociales	-14'100	11'200	4'800		4'400	4'900	11'200	
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-23'600	19'700	8'200		7'200	8'200	19'700	
	305 Assurance-accidents		1'800					1'800	
	309 Autres charges de personnel	-600	0	200		200	200	0	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				-2'000	37'600	60'000	95'600	
	312 Eau, énergie et chauffage					3'300		3'300	
	313 Marchandises						-30'000	-30'000	
	314 Entretien des biens immobiliers		75'000	173'000		550'000	150'000	948'000	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations						140'000	140'000	
	316 Loyers et redevances d'utilisation					109'600	-12'000	97'600	
	317 Déplacements, débours, dédommagements	90'000	0					90'000	
	318 Autres prestations de tiers	28'800	-23'700	69'500	-10'000	4'800		113'900	
	319 Impôts, taxes et frais divers	25'000						25'000	
	365 Subventions à des institutions	-40'000		-242'500				-282'500	
	Total des charges	-97'500	213'700	69'600	-12'000	767'400	237'600	-74'364'300	-73'185'500
	4 Revenus ancienne organisation							531'183'600	531'183'600
	4 Revenus nouvelle organisation							-456'634'800	-456'634'800
	423 Loyers						-60'000	-60'000	
	424 Plus-values, produits exceptionnels						-311'100	-311'100	
	434 Redevances et prestations facturées		0					0	
	436 Dédommagements de tiers		-71'800					-71'800	
	439 Autres recettes	-75'000	-75'000			-37'600		-44'500	-232'100
	480 Prélèvements sur les réserves					-605'000	-150'000	-140'000	-895'000
Total des revenus	-75'000	-146'800	0	0	-642'600	-521'100	74'364'300	72'978'800	
TOTAL PAR DIRECTION	-172'500	66'900	69'600	-12'000	124'800	-283'500	0	-206'700	
Page du préavis	page 3	page 6	page 9	page 12	page 13	page 16	page 18		

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		1000 Conseil communal	1103 Secrétariat municipal	1110 Secrétariat général	1401 Service de la culture		
NATURE	301	Traitements			-163'000		-163'000
	303	Cotisations aux assurances sociales			-14'100		-14'100
	304	Cotisations à la caisse de pensions			-23'600		-23'600
	309	Autres charges de personnel			-600		-600
	317	Déplacements, débours, dédommagements		90'000			90'000
	318	Autres prestations de tiers	28'800				28'800
	319	Impôts, taxes et frais divers			25'000		25'000
	365	Subventions à des institutions				-40'000	-40'000
	Total des charges		28'800	90'000	-176'300	-40'000	-97'500
	439	Autres recettes		-50'000	-25'000		-75'000
Total des revenus		0	-50'000	-25'000	0	-75'000	
TOTAL CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN		28'800	40'000	-201'300	-40'000	-172'500	
Page du préavis		page 4	page 4	page 4	page 5		

100 Autorités1000 Conseil communal

		Budget		Crédit suppl.	
1000.318	Autres prestations de tiers	CHF	80'000.-	CHF	28'800.-

Financement du projet de dématérialisation des processus (AGIR)

Le projet AGIR concerne la dématérialisation des processus liés aux séances de Municipalité et celles du Conseil communal (CC). Le crédit doit financer un mandat d'accompagnement par une société externe mandatée par le Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour analyser les besoins spécifiques du Conseil communal. Ce mandat se déroule dans le cadre de l'adaptation d'un logiciel de gestion des processus liés au CC (dépôts initiatives ; nomination, organisation séances de commission, rapports de commissions ; paiements des jetons ; génération ordre du jour ; etc.).

110 Secrétariat municipal1103 Secrétariat municipal

		Budget		Crédit suppl.	
1103.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	453'900.-	CHF	90'000.-
1103.439	Autres recettes	CHF	-117'000.-	CHF	-50'000.-

Edition d'un livre cadeau de la Ville de Lausanne sous forme de bande dessinée

La gestion de projet a été confiée au Service des bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) au deuxième semestre 2017. L'objectif est d'éditer l'ouvrage à l'automne 2018. Il sera distribué, comme cadeau, aux jeunes Lausannois fêtant leur majorité civile.

Le budget général de l'opération est de CHF 90'000.- (achat des planches de bande dessinée à une vingtaine d'auteurs, graphisme, photo-lithographie, impression). En ce qui concerne le Service de la culture, l'économie provient de la non attribution d'une subvention.

Le solde du montant inscrit au crédit supplémentaire est compensé par une demande de soutien au Fonds du développement durable (FDD) (CHF 50'000.-), validée par le comité du fonds dans sa séance de mars 2018.

Voir aussi sous 1401 « Service de la culture ».

1110 Secrétariat général

		Budget		Crédit suppl.	
1110.301	Traitements	CHF	4'596'300.-	CHF	-163'000.-
1110.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	394'600.-	CHF	-14'100.-
1110.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	658'600.-	CHF	-23'600.-
1110.309	Autres charges de personnel	CHF	341'000.-	CHF	-600.-

Voir détail sous les rubriques 3000 « Secrétariat général », 5010 « Administration du service et institutions subventionnées » et 6010 « Secrétariat général ».

		Budget		Crédit suppl.	
1110.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	121'700.-	CHF	25'000.-
1110.439	Autres recettes	CHF	-707'000.-	CHF	-25'000.-

Participation à la publication Jalons 13 « Comment construire durable ? »

Le projet « Jalons 13 », porté par le groupe Développement durable du Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud (SIPaL) a pour but de réaliser une publication intitulée « Comment construire durable ? » et de contribuer ainsi à la mise en œuvre de la durabilité dans les bâtiments. Destinée aux investisseurs, aux maîtres de l'ouvrage publics et privés, aux utilisateurs, aux architectes et ingénieurs, cette publication mettra en évidence les différents bras de levier par des textes simples et concis, illustrant par des graphiques les avantages et inconvénients des différents choix. Le montant total du projet est de CHF 100'000.-. La prise en charge de ce montant est répartie entre les différents membres du groupe Développement

durable du SIPaL. La Ville de Lausanne y participera pour un montant de CHF 25'000.- par le biais de son Fonds du développement durable (FDD).

Initialement prévu pour 2017, ce projet a déjà fait l'objet d'une demande crédit supplémentaire compensé par le FDD en 2017 qui n'a pas été utilisé (CS II/24), les dépenses 2017 ayant été assurées par d'autres partenaires. La contribution de la Ville de Lausanne a été reportée à 2018, dans la phase de finalisation du projet, raison pour laquelle une nouvelle demande de crédit supplémentaire est présentée.

1401 Service de la culture

		Budget		Crédit suppl.	
1401.365	Subventions à des institutions	CHF	42'995'400.-	CHF	-40'000.-

Voir détail sous la rubrique 1103 « Secrétariat municipal », demande « Edition d'un livre cadeau de la Ville de Lausanne sous forme de bande dessinée ».

2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		2000 Secrétariat général	2410 Corps de police	2501 Protection civile	2502 Groupe sanitaire	2912 Traitement eaux usées	
NATURE	301 Traitements	-968'800			129'700	968'800	129'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	-83'100			11'200	83'100	11'200
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	-145'300			19'700	145'300	19'700
	305 Assurance-accidents	-21'200			1'800	21'200	1'800
	309 Autres charges de personnel	-4'000				4'000	0
	314 Entretien des biens immobiliers			75'000			75'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements	-1'000				1'000	0
	318 Autres prestations de tiers		-23'700				-23'700
	Total des charges	-1'223'400	-23'700	75'000	162'400	1'223'400	213'700
	434 Redevances et prestations facturées	1'207'200				-1'207'200	0
	436 Dédommagements de tiers	16'200			-71'800	-16'200	-71'800
439 Autres recettes			-75'000			-75'000	
Total des revenus	1'223'400	0	-75'000	-71'800	-1'223'400	-146'800	
TOTAL SECURITE ET ECONOMIE	0	-23'700	0	90'600	0	66'900	
	Page du préavis	page 6	page 7	page 7	page 8		

200 Secrétariat général

2000 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	CHF 3'468'800.-	CHF -968'800.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 299'000.-	CHF -83'100.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 492'400.-	CHF -145'300.-
2000.305	Assurance-accidents	CHF 21'200.-	CHF -21'200.-
2000.309	Autres charges de personnel	CHF 28'200.-	CHF -4'000.-
2000.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 28'400.-	CHF -1'000.-
2000.434	Redevances et prestations facturées	CHF -1'260'200.-	CHF 1'207'200.-
2000.436	Dédommagements de tiers	CHF -16'700.-	CHF 16'200.-

Voir détail sous la rubrique 2912 « Traitement eaux usées », demande « Transfert de l'activité de l'unité STEPAct ».

2410 Corps de police

		Budget		Crédit suppl.	
2410.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'089'000.-	CHF	-23'700.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 2410 « Corps de police », demande « Remplacement d'un véhicule suite à une panne importante ».

250 Service de protection et sauvetage**2501 Protection civile**

		Budget		Crédit suppl.	
2501.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	79'000.-	CHF	75'000.-
2501.439	Autres recettes	CHF	-144'100.-	CHF	-75'000.-

Travaux de peinture de l'abri de protection civile de la Rouvraie

Il avait été initialement prévu, au budget 2017, de procéder à un rafraîchissement de la peinture des abris de protection civile de Grand-Vennes, de la Vallée-de-la-Jeunesse et de la Rouvraie. Finalement, seul l'abri de Grand-Vennes a pu faire l'objet de ce rafraîchissement durant l'année en question. Il convient cette année de procéder aux travaux dans l'abri de la Rouvraie, l'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse ne pouvant quant à lui être repeint avant l'année 2019. En effet, cette construction a été l'objet de transformations obligatoires afin d'accueillir les sans-abris. Ces travaux étant de nature provisoire, il n'est à ce stade pas opportun d'effectuer un rafraîchissement de la peinture.

Ces travaux n'étant pas prévus au budget 2018, un crédit supplémentaire s'avère indispensable. Ces dépenses sont toutefois entièrement compensées par un prélèvement dans le fonds des contributions de remplacement des abris de protection civile.

2502 Groupe sanitaire

		Budget		Crédit suppl.	
2502.301	Traitements	CHF	4'984'300.-	CHF	73'000.-
2502.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	431'100.-	CHF	6'300.-
2502.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	706'200.-	CHF	11'100.-
2502.305	Assurance accidents	CHF	47'200.-	CHF	1'000.-
2502.436	Dédommagements de tiers	CHF	-52'200.-	CHF	-800.-

Augmentation provisoire du plan des postes du Service de protection et sauvetage de 1 ept dans la fonction d'ambulancière pour pallier une inaptitude

Une ambulancière a été déclarée inapte à exercer sa fonction par le médecin du travail de la Ville de Lausanne. Afin de permettre aux ambulances de mener à bien leurs nombreuses missions, il convient d'engager par CDD un(e) ambulancier/ère durant neuf mois, soit jusqu'à l'échéance du droit au traitement de l'intéressée.

Cet élément n'étant pas connu lors de l'élaboration du budget 2018, un crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de couvrir cette charge.

		Budget		Crédit suppl.	
2502.301	Traitements	CHF	4'984'300.-	CHF	56'700.-
2502.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	431'100.-	CHF	4'900.-
2502.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	706'200.-	CHF	8'600.-
2502.305	Assurance accidents	CHF	47'200.-	CHF	800.-
2502.436	Dédommagements de tiers	CHF	-52'200.-	CHF	-71'000.-

Remplacement du chef d'exploitation des ambulances suite à un accident

Le 13 janvier 2018, le responsable d'exploitation des ambulances a été victime d'un grave accident de montagne. Sa convalescence, initialement prévue pour un peu plus de trois mois, s'annonce désormais, au dire de notre médecin conseil, beaucoup plus longue.

Des solutions ont été trouvées à l'interne afin de pallier son absence mais ces mesures se font au détriment du terrain. C'est pourquoi il s'est avéré indispensable d'engager des auxiliaires pour permettre aux ambulances du Service de protection et sauvetage (SPSL) de mener à bien

leurs nombreuses missions durant toute l'absence de ce collaborateur afin de respecter la convention qui lie le SPSL au Service de la santé publique (SSP).

Le budget de cette entité du SPSL ne prévoit pas ce financement, raison pour laquelle ce crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de permettre de rémunérer ces auxiliaires. Dite dépense se voit toutefois entièrement compensée par la perception des indemnités journalières de l'assurance accidents.

291 Service de l'eau

2912 Traitement eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
2912.301	Traitements	CHF 4'117'500.-	CHF 968'800.-
2912.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 355'700.-	CHF 83'100.-
2912.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 530'000.-	CHF 145'300.-
2912.305	Assurance-accidents	CHF 94'000.-	CHF 21'200.-
2912.309	Autres charges de personnel	CHF 26'000.-	CHF 4'000.-
2912.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 3'500.-	CHF 1'000.-
2912.434	Redevances et prestations facturées	CHF -17'958'400.-	CHF -1'207'200.-
2912.436	Dédommagements de tiers	CHF -71'100.-	CHF -16'200.-

Transfert de l'activité de l'unité STEPAct

Pour des raisons organisationnelles, la Municipalité a décidé de rattacher l'unité STEPAct au Service de l'eau. Dès lors, il convient de formaliser le transfert des rubriques budgétaires concernées du centre 2000 (Secrétariat général SE) au centre 2912 (Service de l'eau – Traitement eaux usées).

Voir aussi sous 2000 « Secrétariat général ».

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		3000 Secrétariat général	3810 Service des sports	3920 Administration du service	3922 Unités prestations	3923 Subventions et aides individuelles	
NATURE	301 Traitements	56'400					56'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'800					4'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	8'200					8'200
	309 Autres charges de personnel	200					200
	314 Entretien des biens immobiliers				173'000		173'000
	318 Autres prestations de tiers		20'000	31'500	18'000		69'500
	365 Subventions à des institutions		-20'000			-222'500	-242'500
	Total des charges	69'600	0	31'500	191'000	-222'500	69'600
TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE		69'600	0	31'500	191'000	-222'500	69'600
Page du préavis		page 9	page 10	page 10	page 11	page 11	

3000 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
3000.301	Traitements	CHF 1'590'800.-	CHF 56'400.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 137'700.-	CHF 4'800.-
3000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 212'300.-	CHF 8'200.-
3000.309	Autres charges de personnel	CHF 10'200.-	CHF 200.-

Réorganisation du Bureau de la communication, transfert d'ept

Au 1^{er} janvier 2018, le Bureau de la communication a été réorganisé avec pour conséquence la répartition d'ept de chargés de communication entre différentes directions. Plus précisément : 1 ept a été réparti entre la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à raison de 0.5 chacun ; et 0.5 ept ont été transférés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ). La présente demande de crédit supplémentaire formalise ces transferts d'un point de vue comptable.

Voir aussi sous 1110 « Secrétariat général », 5010 « Administration du service et institutions subventionnées » et 6010 « Secrétariat général ».

3810 Service des sports

		Budget		Crédit suppl.	
3810.318	Autres prestations de tiers	CHF	293'700.-	CHF	20'000.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	4'998'500.-	CHF	-20'000.-

Crédit nécessaire à l'achat d'un logiciel informatique pour les inscriptions en ligne des activités du programme Sports-Passion

Le programme Sports-Passion (sport scolaire facultatif) est ouvert à tous les élèves fréquentant les établissements scolaires lausannois dès le 2^e cycle primaire jusqu'aux classes secondaires et de raccordement. Chaque élève reçoit, avant la rentrée des classes, le programme proposé pour la nouvelle année scolaire et peut ainsi s'inscrire librement. Quarante-cinq activités sportives, réparties en cinq périodes et représentant 2'038 heures d'enseignement, ont été offertes aux élèves des écoles lausannoises. L'année dernière, ils/elles étaient 4'051 à s'inscrire.

Jusqu'en 2017, un dépliant était imprimé et recensait le programme des activités Sports-Passion. Les élèves s'inscrivaient à l'aide dudit dépliant.

En partenariat avec le Service d'organisation et d'informatique, le Service des sports souhaite développer une plateforme GELORE2 - GECOFOR spécifique à l'activité Sports-Passion dans le but de gérer les cours et les inscriptions en ligne. Une proposition a été faite au Service des sports pour un montant de CHF 20'000.- pour le développement et l'achat d'un logiciel informatique pour les inscriptions en ligne des activités du programme Sports-Passion.

Cependant, aucune ligne budgétaire n'est prévue au budget 2018 pour le financement de ce nouveau programme informatique en ligne.

Le Swiss Table Tennis Open de Lausanne bénéficiant d'une subvention municipale de CHF 20'000.- n'aura pas lieu en 2018 à Lausanne. Le Service des sports propose d'attribuer, via une demande de crédit supplémentaire 1^{re} série 2018, un montant de CHF 20'000.- afin de financer l'achat du nouveau logiciel informatique des inscriptions en ligne des activités Sports-Passion et de compenser entièrement cette demande par une économie réalisée, à hauteur de CHF 20'000.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 365 : subventions à des institutions (subvention Swiss Table Tennis Open de Lausanne).

392 Service social Lausanne - CSR**3920 Administration du service**

		Budget		Crédit suppl.	
3920.318	Autres prestations de tiers	CHF	21'500.-	CHF	31'500.-

Financement du mandat d'évaluation du futur établissement de consommation sécurisé (ECS)

Conformément au point 6.3.1. du préavis N° 2016/41 « Politique communale en matière de drogues », un mandat d'évaluation du projet d'espace de consommation sécurisé (ECS) est confié à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). La première étape de ce mandat, qui va définir la théorie d'action pour construire le protocole d'évaluation, est totalement prise en charge financièrement par le Service social (SSL) pour un montant de CHF 31'500.-. Pour la suite du mandat, des recherches de fonds externes sont en cours pour assurer un cofinancement.

Le SSL propose de compenser ce montant de CHF 31'500.- par une diminution de la subvention 2018 prévue à l'égard de la Fondation Accueil à bas seuil, pour l'espace de consommation sécurisé.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles ».

3922 Unités prestations

		Budget		Crédit suppl.	
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	269'700.-	CHF	150'000.-
3922.318	Autres prestations de tiers	CHF	625'200.-	CHF	18'000.-

Travaux d'aménagement à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18

L'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations ont dû quitter les locaux de César-Roux 16 suite au démarrage des travaux dans cet immeuble. Ces deux prestations occupent actuellement des locaux provisoires à la place Chauderon 4 et à la rue de la Vigie 3. Ces locaux devront être libérés d'ici avril 2018. Des locaux d'archivage et de stockage sis à la rue de Genève 52 peuvent être aménagés de manière à accueillir l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations durant les travaux de construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18. Le montant des travaux est estimé à CHF 150'000.- et le déménagement des archives à CHF 18'000.-, soit un coût total de CHF 168'000.-.

Le Service social propose de compenser ce montant par une diminution de la subvention prévue à l'égard de la Fondation Accueil à bas seuil, pour l'espace de consommation sécurisé qui n'ouvrira pas avant le 2^e semestre 2018.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles ».

		Budget		Crédit suppl.	
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	269'700.-	CHF	23'000.-

Divers travaux imprévus à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18

L'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations occupent actuellement des locaux provisoires à la place Chauderon 4 et à la rue de la Vigie 3 (à libérer à fin avril 2018). Des locaux d'archivage et de stockage sis à la rue de Genève 52 sont en cours d'aménagement de manière à accueillir l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations durant les travaux de construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18. Une demande de crédit supplémentaire 1re série (de CHF 168'000.-) a déjà été présentée à la Municipalité (I/4) et validée par la COFIN le 22 janvier 2018. Des travaux imprévus ont été identifiés en cours de chantier et sont nécessaires, tels que des travaux de câblage informatique, de menuiserie, de peinture, de pose de cylindres de serrures et de clapet coupe-feu (estimés à environ CHF 23'000.-). Il s'agit de travaux supplémentaires non prévus lors de la précédente demande de crédit supplémentaire.

Le Service social Lausanne propose de compenser ce montant par une diminution de la subvention prévue à l'égard de la Fondation Accueil à bas seuil, pour l'espace de consommation sécurisé, qui n'ouvrira pas avant le 2^e semestre 2018.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles ».

3923 Subventions et aides individuelles

		Budget		Crédit suppl.	
3923.365	Subventions à des institutions	CHF	10'756'900.-	CHF	-31'500.-

Voir détail sous la rubrique 3920 « Administration du service », demande « Financement du mandat d'évaluation du futur établissement de consommation sécurisé (ECS) ».

		Budget	Crédit suppl.
3923.365	Subventions à des institutions	CHF 10'756'900.-	CHF -168'000.-

Voir détail sous la rubrique 3922 « Unité prestations », demande « Travaux d'aménagement à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18 ».

		Budget	Crédit suppl.
3923.365	Subventions à des institutions	CHF 10'756'900.-	CHF -23'000.-

Voir détail sous la rubrique 3922 « Unité prestations », demande « Divers travaux imprévus à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18 ».

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE		
		4100	TOTAL	
		Service général et cadastre	PAR	
			NATURE	
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-2'000	-2'000
	318	Autres prestations de tiers	-10'000	-10'000
	Total des charges		-12'000	-12'000
	TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE		-12'000	-12'000
Page du préavis		page 12		

4100 Service général et cadastre

		Budget	Crédit suppl.
4100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 29'000.-	CHF -2'000.-
4100.318	Autres prestations de tiers	CHF 135'000.-	CHF -10'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Achat d'un logiciel pour calcul du bruit ».

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		5010 Administration du service et institutions subventionnées	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées		
NATURE	301	Traitements	50'300				50'300
	303	Cotisations aux assurances sociales	4'400				4'400
	304	Cotisations à la caisse de pensions	7'200				7'200
	309	Autres charges de personnel	200				200
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			37'600		37'600
	312	Eau, énergie et chauffage				3'300	3'300
	314	Entretien des biens immobiliers		550'000			550'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation		55'000		54'600	109'600
	318	Autres prestations de tiers			62'700	-57'900	4'800
		Total des charges	62'100	605'000	100'300	0	767'400
	439	Autres recettes			-37'600		-37'600
480	Prélèvements sur les réserves		-605'000			-605'000	
	Total des revenus	0	-605'000	-37'600	0	-642'600	
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	62'100	0	62'700	0	124'800	
	Page du préavis	page 13	page 14	page 14	page 15		

501 Secrétariat général

5010 Administration du service et institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl.
5010.301	Traitements	CHF 4'170'400.-	CHF 50'300.-
5010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 360'000.-	CHF 4'400.-
5010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 538'200.-	CHF 7'200.-
5010.309	Autres charges de personnel	CHF 18'000.-	CHF 200.-

Réorganisation du Bureau de la communication, transfert d'épt

Au 1^{er} janvier 2018, le Bureau de la communication a été réorganisé avec pour conséquence la répartition d'épt de chargés de communication entre différentes directions. Plus précisément : 1 épt a été réparti entre la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à raison de 0.5 chacun ; et 0.5 épt ont été transférés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ). La présente demande de crédit supplémentaire formalise ces transferts d'un point de vue comptable.

Voir aussi sous 1110 « Secrétariat général », 3000 « Secrétariat général » et 6010 « Secrétariat général ».

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	3'495'000.-	CHF	550'000.-
5800.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'055'800.-	CHF	55'000.-
5800.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-2'763'000.-	CHF	-605'000.-

Installation et location de portakabin et contrôles des installations électriques dans les établissements scolaires

En acceptant les comptes 2016 dans le courant du printemps 2017, le Conseil communal validait l'attribution d'un montant de CHF 2 millions sur le Fonds pour les bâtiments scolaires. Suite à cette décision, le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) a entrepris, en 2017 déjà, une série de travaux.

En 2018, d'autres travaux sont nécessaires pour un montant de CHF 605'000.- supplémentaire qui seront consommés sur ce fonds. Voici le détail :

- la location de portakabin pour la création de six classes à Béthusy à la rentrée de l'été 2018, pour CHF 405'000.- (installation pour CHF 350'000.- et location pour CHF 55'000.-) ;
- selon l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), les contrôles des installations électriques sont obligatoires pour l'ensemble des 15 établissements pour un total de CHF 200'000.-. Les contrôles des installations électriques (OIBT) sont avancés en 2018 au lieu de 2019.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget		Crédit suppl.	
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	266'600.-	CHF	37'600.-
5900.439	Autres recettes	CHF	-565'600.-	CHF	-37'600.-

Création et fabrication de mallettes pédagogiques autour de l'alimentation durable MIAM'ici

Miam'ici est un projet qui vise, par différents jeux, à initier et sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux bonnes habitudes alimentaires et à éduquer les citoyens et consommateurs de demain sur l'alimentation durable, de proximité et de saisonnalité. Ce projet s'inscrit dans les préoccupations exposées dans le rapport-préavis N° 2014/36 sur la restauration collective. Il est prévu la fabrication de 100 mallettes pédagogiques destinées aux Centres de vie infantile municipaux, privés subventionnés et aux APEMS. Elles seront réalisées par des entreprises régionales à vocation sociale. Ce projet, devisé à CHF 75'600.-, est financé paritairement par le Canton et par les Fonds du développement durable (FDD). La première partie du projet, à charge du Canton, a été réalisée en 2017. Objet de la présente demande, la seconde partie du projet, se finalisera courant 2018 avec le soutien du FDD.

		Budget		Crédit suppl.	
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'737'000.-	CHF	62'700.-

Moderniser la révision des contrats du Réseau d'accueil de jour de l'enfance

Les révisions annuelles des quelque 8'000 contrats d'accueil de jour du Réseau-L s'effectuent le 1^{er} avril de chaque année. Hormis en cas de modification de revenu important, les redevances de janvier à mars ne sont pas adaptées, principalement en raison d'un mode de correction « manuel » qui génère un travail conséquent. Le fournisseur du logiciel de facturation Icare a développé un module qui permet de résoudre ces difficultés par un système de refacturation automatisée. Le coût du module est devisé à CHF 62'726.- auquel s'ajoute une redevance annuelle de maintenance de CHF 6'300.-. Dès l'année 2019, la refacturation des redevances des parents, pour la période janvier-mars, générera des recettes supplémentaires

pérennes de près de CHF 120'000.-. Au vu du décalage temporel entre l'investissement pour le logiciel et les recettes attendues, un crédit supplémentaire 2018 non compensé est sollicité.

5901 Institutions subventionnées

		Budget		Crédit suppl.	
5901.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	89'500.-	CHF	3'300.-
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'014'100.-	CHF	54'600.-
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF	29'527'000.-	CHF	-57'900.-

Transfert du bail à loyer de la garderie Miniwatts au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Le bail à loyer de la garderie privée subventionnée Miniwatts arrive à échéance au 30 juin 2018 et doit être renouvelé pour une nouvelle période de 10 ans par le locataire, soit la fondation Crèche Alpiq, entreprise partenaire au subventionnement de la garderie. A la demande du Conseil de fondation, le SAJE a accepté de reprendre le bail à loyer à son nom. Le transfert assure ainsi la pérennité des prestations de la garderie dans un contexte d'incertitude sur le maintien à long terme du partenariat de subventionnement avec la fondation éponyme. Le transfert entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2018. Il n'y a pas d'incidence financière car les charges locatives seront payées par le service et la subvention versée à la garderie Miniwatts sera réduite d'un montant identique.

6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		6010 Secrétariat général	6700 Service achat et logistique Ville	6920 Service des routes et de la mobilité	6932 Gestion des déchets urbains	6933 Propreté du domaine public		
NATURE	301	Traitements	56'300					56'300
	303	Cotisations aux assurances sociales	4'900					4'900
	304	Cotisations à la caisse de pensions	8'200					8'200
	309	Autres charges de personnel	200					200
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		60'000				60'000
	313	Marchandises		-30'000				-30'000
	314	Entretien des biens immobiliers				150'000		150'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation					-12'000	-12'000
	Total des charges		69'600	30'000	0	150'000	-12'000	237'600
	423	Loyers		-60'000				-60'000
	424	Plus-values, produits exceptionnels			-311'100			-311'100
	480	Prélèvements sur les réserves				-150'000		-150'000
	Total des revenus		0	-60'000	-311'100	-150'000	0	-521'100
	TOTAL FINANCES ET MOBILITE		69'600	-30'000	-311'100	0	-12'000	-283'500
Page du préavis		page 16	page 17	page 17	page 17	page 17		

6010 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
6010.301	Traitements	CHF 1'411'100.-	CHF 56'300.-
6010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 121'800.-	CHF 4'900.-
6010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 202'800.-	CHF 8'200.-
6010.309	Autres charges de personnel	CHF 12'000.-	CHF 200.-

Réorganisation du Bureau de la communication, transfert d'ept

Au 1^{er} janvier 2018, le Bureau de la communication a été réorganisé avec pour conséquence la répartition d'ept de chargés de communication entre différentes directions. Plus précisément : 1 ept a été réparti entre la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à raison de 0.5 chacun ; et 0.5 ept ont été transférés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ). La présente demande de crédit supplémentaire formalise ces transferts d'un point de vue comptable.

Voir aussi sous 1110 « Secrétariat général », 3000 « Secrétariat général » et 5010 « Administration du service et institutions subventionnées ».

6700 Service achat et logistique Ville

		Budget	Crédit suppl.
6700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 21'500.-	CHF 60'000.-
6700.423	Loyers	CHF 0.-	CHF -60'000.-

Acquisition de moyens logistiques pour exploiter la halle de Boussens.

Afin de couvrir l'achat de 30 containers maritimes 20 pieds en acier, indispensables pour exploiter correctement la halle à containers de Boussens, il est demandé un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- sur la rubrique 311. Ces charges seront entièrement compensées par le loyer versé par le locataire actuel de la halle. En effet, ce loyer n'a pas été prévu aux recettes du budget 2018 car le locataire devait quitter les locaux à fin décembre 2017. Toutefois, il a prolongé son bail jusqu'au 30 juin 2018.

		Budget	Crédit suppl.
6700.313	Marchandises	CHF 528'700.-	CHF -30'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville », demande « Acquisition de deux distributeurs (diesel et essence) en remplacement des installations actuelles obsolètes ».

6920 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
6920.424	Plus-values, produits exceptionnels	CHF -21'000.-	CHF -311'100.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6920 « Service des routes et de la mobilité », demande « Acquisition d'un véhicule Rolba 500 (automotrice) en remplacement du véhicule Unimog U400 ».

693 Service de la propreté urbaine6932 Gestion des déchets urbains

		Budget	Crédit suppl.
6932.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 239'000.-	CHF 150'000.-
6932.480	Prélèvements sur les réserves	CHF -2'101'400.-	CHF -150'000.-

Création de la fosse à verre et prolongement des quais dans la déchèterie des ménages

Initialement, ces travaux étaient planifiés pour le second semestre 2017 et le budget de fonctionnement avait été provisionné à cet effet à hauteur de CHF 200'000.-. Toutefois, la cession à venir à la Commune de Renens d'une fraction des terrains mis à disposition (DDP) du Centre Intercommunal de gestion des déchets (CID) a nécessité de repositionner certaines installations, dont la fosse pour la récolte du verre, sur des surfaces appartenant aux CFF (convention Ville/CFF). Dans ce contexte, il a été nécessaire de passer par une procédure formelle de mise à l'enquête publique, retardant ainsi le calendrier initial pour l'exécution des travaux.

Ce report induit un dépassement budgétaire de la rubrique 314 sur l'exercice 2018. Cette charge non prévue sera compensée par un prélèvement en rapport dans le fonds de réserve du CID sur l'exercice comptable 2018 au lieu de celui de 2017 comme prévu à l'origine.

6933 Propreté du domaine public

		Budget	Crédit suppl.
6933.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'614'700.-	CHF -12'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6932 « Gestion des déchets urbains », demande « Rachat de la part résiduelle d'un contrat de leasing – balayeuse de routes ».

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		7210 Patrimoine	7220 Réseaux	7230 Production	7240 Commercial	7250 Services partagés	7260 Secrétariat général		
NATURE	3	Charges ancienne organisation						-479'261'800	
	3	Charges nouvelle organisation						404'713'000	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations						140'000	
	318	Autres prestations de tiers						44'500	
	Total des charges		0	0	184'500	0	0	0	-74'364'300
	4	Revenus ancienne organisation						531'183'600	
	4	Revenus nouvelle organisation						-456'634'800	
	439	Autres recettes						-44'500	
	480	Prélèvements sur les réserves						-140'000	
	Total des revenus		0	0	-184'500	0	0	0	74'364'300
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		0	0	0	0	0	0	0	
Page du préavis		page –	page –	page 19	page –	page –	page –		

7 Services industriels

		Budget	Crédit suppl.
7.3	Charges ancienne organisation	CHF 479'261'800.-	CHF -479'261'800.-
7.3	Charges nouvelle organisation	CHF 0.-	CHF 404'713'000.-
7.4	Revenus ancienne organisation	CHF -531'183'600.-	CHF 531'183'600.-
7.4	Revenus nouvelle organisation	CHF 0.-	CHF -456'634'800.-

Adaptation du budget 2018 de la Direction des services industriels (SIL) à la nouvelle organisation issue du projet Ariane

La Direction des services industriels a revu son organisation. Les changements organisationnels importants ont pour conséquence un redécoupage du budget de la direction des SIL qui reflète les nouvelles responsabilités des nouveaux services.

Cette demande, qui est formellement une demande de crédit supplémentaire, est une demande d'approuver un redécoupage du budget 2018 des SIL (voir document annexé). En effet, les montants agrégés par nature de compte restent identiques, mais les montants ont été reventilés sur les nouveaux services. Le budget global de la Direction des services industriels ne change donc pas. Il y a toutefois une exception concernant les montants des 390/490 (imputations internes SIL). Ces deux montants, qui sont toujours identiques au niveau de la direction (refacturation internes des services généraux et des administrations) ne font plus de sens dans la nouvelle structure car le résultat recherché (marge par fluide) ne peut plus être présenté au niveau du budget (disparition de la notion 1 service = 1 fluide). Cette information restera toutefois disponible sous une autre forme. Par ailleurs cette suppression d'éléments analytiques dans les budgets va dans le sens des recommandations du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

7230 Production

		Budget		Crédit suppl.	
7230.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	1'506'000.-	CHF	140'000.-
7230.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-6'600.-	CHF	-140'000.-

Mise en conformité des installations électriques à basse tension (BT) de l'aménagement hydroélectrique de Lavey

La loi fédérale sur les installations électriques (LIE) régit celles à faible et à courant fort (CF), respectivement selon les exigences de l'ordonnance sur les installations électriques à courant faible – RS 734.1 applicables pour celles à basse tension (OIBT) et celles requises sur les installations à courant fort (OICF) – RS 734.2.

L'ESTI (Eidgenössisches Starkstrominspektorat) est l'autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques ; elle veille à ce que les installations à haute tension, à basse tension et à courant faible soient construites et entretenues de façon sûre. Le 13 juin 2017 et consécutivement à l'annonce de leur venue, l'ESTI a fait un état des lieux (inspection) des installations de l'usine en termes de sécurité. Seules les installations à courant fort avaient été contrôlées jusqu'à lors.

La LIE et les ordonnances précitées règlent, entre autres, l'établissement et l'entretien des installations électriques tout en considérant que celles réalisées doivent se conformer à la norme sur les installations à basse tension (NIBT).

- Exigences, devoirs du propriétaire et contrôles

L'exploitant doit assurer l'entretien des installations électriques, les nettoyer et les contrôler périodiquement. Si une entreprise est responsable de l'entretien des installations en tant que maître d'oeuvre, elle doit restituer au propriétaire (maître d'ouvrage) après chacune de leurs interventions un rapport attestant les travaux exécutés et les mesures de terre.

Le propriétaire veille que les installations électriques répondent en tout temps aux exigences fondamentales concernant la sécurité des personnes et des choses ainsi que celles concernant la lutte contre les défauts et/ou les perturbations électriques pouvant mettre en péril la sécurité d'exploitation. Il est tenu de conserver la documentation technique pendant toute la durée de vie de l'installation et celle utile à l'établissement du rapport de sécurité ainsi que celle pour réparer les défauts sans retard. Le contrôle est confié pour les installations à courant fort, y compris les machines électriques, à l'inspection fédérale des installations à courant fort ESTI et celles à courant faible par un contrôleur indépendant et habilité selon les exigences de l'OIBT ; les contrôleurs ne sont pas autorisés à éliminer les défauts et à effectuer les travaux de mise en conformité suite à leur rapport d'inspection.

En résumé, les SiL ne sont pas seulement tenus de répondre sur les installations à courant fort de l'aménagement de Lavey ainsi que celles du réseau électrique valaisan. Du fait que l'usine de Lavey fournit par les stations transformatrices et les armoires de distribution de l'énergie électrique à des installations de basse tension (BT) sises dans l'aménagement, les SiL doivent répondre aux exigences selon l'OIBT et vis-à-vis de l'ESTI. Par ailleurs en tant que propriétaire de transformateurs, la Division Lavey est considérée comme un exploitant de réseau BT dans le cadre de l'aménagement et de ses installations intérieures. A noter que toutes les installations doivent être identifiées en les documentant sous forme de registre.

- **Élimination des défauts selon rapport d'inspection**

Au 31 décembre 2017 et suite au mandat à une entreprise ayant l'autorisation de contrôler (SEIC S.A.), la Division Lavey a remis à l'ESTI un rapport d'inspection sur l'ensemble des installations électriques basse tension sises dans le bâtiment administratif et dans l'usine. De plus, un registre incluant les rapports de sécurité (finaux, réceptions et périodiques) a été restitué. Le rapport est constitué d'une quinzaine de pages mentionnant tous les défauts à corriger tout en précisant qu'aucun défaut ne présente un danger pour les personnes. Consécutivement à ce rapport et d'ici le 31 décembre 2018, les SiL par l'entremise de la Division Lavey (Usines hydrauliques) doivent éliminer tous les défauts en engageant des ressources financières pour se conformer. Cette dépense n'était pas prévisible au budget de fonctionnement 2018 et sera financée par un prélèvement dans le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey. La prestation se réalisera par du personnel tiers ayant l'autorisation d'installer selon les règles régies par l'OIBT (articles) tout en intégrant notre personnel du secteur électrique comme lors du contrôle.

		Budget		Crédit suppl.	
7230.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'210'000.-	CHF	44'500.-
7230.439	Autres recettes	CHF	-65'000.-	CHF	-44'500.-

Démantèlement de l'installation de micro cogénération de Mon-Repos

En 2008, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2008/43 « Réalisation d'une installation de micro cogénération pour la piscine de Mon-Repos ». Le financement était assuré par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE), par des subventions cantonales et un apport de l'entreprise en charge du projet. Cette start-up de l'EPFL a assuré le développement d'un module de cogénération de 30 kW. Le prototype a été mis en service sur le site de Mon-Repos en 2011. La machine a fonctionné à satisfaction durant trois ans. La réalisation de ce prototype a permis à l'entreprise de le perfectionner et d'aboutir à un modèle commercialisé. A partir de 2014, les pannes sont devenues plus fréquentes. Le 14 mars 2016, la société a fait faillite, après une extension mal maîtrisée à l'international. La machine était alors en panne.

Cette installation était un prototype installé pour améliorer sa technologie en vue d'une commercialisation. Le but poursuivi par sa réalisation a été atteint : elle a permis à une start-up de l'EPFL de lancer son produit et aux SiL d'améliorer leurs connaissances sur l'intégration de machines de cogénération. Après avoir étudié différentes solutions (nouveau prestataire pour l'entretien, reprise par une haute école), les SiL ont opté pour le démantèlement de la machine. Il sera effectué lors de la période de fermeture estivale de la piscine. Le Comité du FEE a accepté la demande de financement.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

	DIRECTIONS								TOTAL PAR NATURE
	Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	Multi-directions	
Véhicules, machines et matériel	0	23'700	0	12'000	0	353'100	0	100'600	489'400
Véhicules, machines et matériel – Recettes	0	0	0	0	0	0	0	-100'600	-100'600
Total	0	23'700	0	12'000	0	353'100	0	0	388'800
	page –	page 21	page –	page 21	page –	page 22	page –	page 23	

2. SECURITE ET ECONOMIE**2410 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
2410.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 919'000.-	CHF 23'700.-

Remplacement d'un véhicule suite à une panne importante

Un véhicule banalisé de la police judiciaire a subi dernièrement une panne importante (boîte à vitesses hors service). La réparation de cette avarie impliquerait une dépense de près de CHF 12'000.-. S'agissant d'un véhicule datant de 2012 et comptant près de 100'000 km au compteur, une telle dépense serait disproportionnée en comparaison du temps d'utilisation restant (un à deux ans maximum).

Le Corps de police souhaite dès lors procéder au remplacement du véhicule en question. Le fournisseur ayant remporté le marché public pour des véhicules similaires en 2018 a été approché et a fourni une offre pour un modèle identique de démonstration (40 km au compteur) pour un prix très intéressant et livrable de suite. Aucun fournisseur concurrent n'a pu produire une offre plus intéressante.

Une compensation est possible par une économie réalisée sur la subvention versée au restaurant d'entreprise.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 2410 « Corps de police ».

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE**4910 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl.
4910.1462.1	Autorisations d'achats informatiques	CHF 1'311'812.-	CHF 12'000.-

Achat d'un logiciel pour calcul du bruit

CadnaA est la solution logicielle la plus performante pour le calcul, l'évaluation, la prévision et la représentation de l'impact du bruit dans l'environnement. CadnaA est conçu pour répondre à l'ensemble des besoins des acousticiens : étude de l'impact sonore d'une route, d'une industrie, d'une infrastructure nouvelle, ainsi que l'évaluation et la gestion du bruit à l'échelle d'une ville et d'une région. Ce logiciel sera notamment utilisé pour des projets communaux, les expériences pilotes liées à la réduction du 30km/h durant la nuit et la gestion de toutes les études de bruits routiers réalisées ces dernières années.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 4100 « Secrétariat général LEA et cadastre ».

6. FINANCES ET MOBILITE

6700 Service achat et logistique Ville

		Budget		Crédit suppl.	
6700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	0.-	CHF	30'000.-

Acquisition de deux distributeurs (diesel et essence) en remplacement des installations actuelles obsolètes

Les colonnes de distribution d'essence et de diesel, actuellement en exploitation au garage du service, rue de la Vigie 8, datent de 1983. De nouvelles normes et prescriptions en matière de distribution de carburant nous obligent à changer nos colonnes de distribution d'ici fin décembre 2018, il s'agit d'un système actif autorégulé. Par ailleurs, le système informatique pour la prise de carburant aux colonnes (système à cartes Bica) est complètement obsolète. Avec l'acquisition de ces deux distributeurs, il y aura une compatibilité entre les différents systèmes et l'objectif est de permettre à terme de pouvoir remplir les véhicules de la Ville dans n'importe quelle station.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville ».

6920 Service des routes et de la mobilité

		Budget		Crédit suppl.	
6920.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'475'000.-	CHF	311'100.-

Acquisition d'un véhicule Rolba 500 (automotrice) en remplacement du véhicule Unimog U400

Le Service des routes et de la mobilité (RM) a acquis en 2009 un véhicule multifonctionnel de type Unimog U400 pour un montant de CHF 636'500.- TTC qui a été intégralement amorti. Les missions de ce véhicule comportaient notamment du déneigement et du brossage de route.

Ce véhicule est sous-exploité comme nous l'a confirmé la maison ZAUGG (fournisseur de lames à neige et de fraiseuses) tout en coûtant cher à l'entretien en raison de sa conception complexe.

En effet, ce véhicule est encombrant et peu maniable, ce qui péjore la qualité du déneigement. De plus, avec la densification des constructions d'habitations en milieu forain, les collaborateurs de RM font face à un problème d'éjection de la neige qui devra à l'avenir de plus en plus être chargée et évacuée par camion.

La maison ZAUGG nous propose d'échanger l'Unimog U400 contre une automotrice 4x4 type Rolba 500 neuve d'une valeur de CHF 311'100.- TTC nettement plus adaptée aux missions de déneigement. Cette proposition correspond donc à une valeur de reprise de notre Unimog U400 d'un montant de CHF 311'100.- TTC. De plus, la réalisation de cet échange permettra des économies pour RM en termes de charges d'exploitation et d'assurances.

Le Service achat et logistique Ville a émis un avis positif sur cet échange le 15 novembre 2017.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6920 « Service des routes et de la mobilité ».

693 Service de la propreté urbaine**6932 Gestion des déchets urbains**

		Budget		Crédit suppl.	
6932.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	792'900.-	CHF	12'000.-

Rachat de la part résiduelle d'un contrat de leasing – balayeuse de routes

Le leasing pour la balayeuse acquise en 2008 est arrivé à son terme à fin octobre 2017. Le budget a été provisionné de façon à la remplacer par le biais d'un nouveau leasing dès janvier 2018. Dans l'optique d'harmoniser la politique d'achat pour ce type de véhicules il a été décidé de renoncer au remplacement de cette balayeuse par le biais d'un nouveau leasing en 2018. Ce véhicule n'appartenant pas à la Ville, décision a été prise de racheter la balayeuse à sa valeur résiduelle, soit CHF 12'000.-, le 1^{er} mars 2018.

Ce rachat n'a pas été prévu dans les « Autorisations d'achats 2018 ». Cette dépense supplémentaire sera donc intégralement compensée par une réduction des charges budgétaires liées au coût des leasings et des locations de véhicules et machines en 2018, le renoncement à un leasing occasionnant par principe une diminution des dépenses.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6933 « Propreté du domaine public ».

8. MULTIDIRECTIONS

		Budget		Crédit suppl.	
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	923'000.-	CHF	31'500.-
250.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-31'500.-
3810.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	241'000.-	CHF	19'500.-
3810.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-19'500.-
4510.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'481'000.-	CHF	17'600.-
4510.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-17'600.-
6920.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'475'000.-	CHF	16'300.-
6920.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-16'300.-
72.146	Véhicules, machines et matériel	CHF	105'000.-	CHF	15'700.-
72.146	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-15'700.-

Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules « propres » aux autorisations d'achats 2018

Le Service achat et logistique Ville est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale.

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 100'600.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2018 pour un montant de CHF 149'000.- et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement (CHF 249'600.-). De même et suite à l'acceptation du FEE de financer les bornes électriques pour recharger les véhicules, 5 bornes sont aussi incluses dans la présente demande. Le détail de l'achat se présente comme suit :

250 Service de protection et sauvetage : 1 véhicule hybride pour CHF 54'200.- et 1 véhicule électrique pour CHF 41'500.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 2 véhicules prévus aux autorisations d'achats du Service de protection et sauvetage pour un montant de CHF 68'000.- => écart + CHF 31'500.- financé par le FEE ;

3810 Service des sports : 1 véhicule électrique pour CHF 40'700.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats du Service des sports pour un montant de CHF 25'000.- => écart + CHF 19'500.- financé par le FEE ;

4510 Service des parcs et domaines : 1 véhicule électrique pour CHF 33'800.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats du Service des parcs et domaines pour un montant de CHF 20'000.- => écart + CHF 17'600.- financé par le FEE ;

6920 Service des routes et de la mobilité : 1 véhicule électrique pour CHF 30'500.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats du Service des routes et de la mobilité pour un montant de CHF 18'000.- => écart + CHF 16'300.- financé par le FEE ;

72 Services industriels : 1 véhicule électrique pour CHF 29'900.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats des Services industriels pour un montant de CHF 18'000.- => écart + CHF 15'700.- financé par le FEE.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Néant.

* * *

CONCLUSION

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2018/18 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Charges de fonctionnement</i>	<i>Revenus de fonctionnement</i>
	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>-73'185'500.00</u>	<u>+72'978'800.00</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 21 du préavis)</i>	<u>+489'400.00</u>	<u>-100'600.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 24 du préavis)</i>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter